

Banques—Loi

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Le secrétaire parlementaire invoque-t-il le Règlement?

M. Simmons: Non, monsieur l'Orateur, j'allais poser une simple question. Je crois que le député a consenti à ce que je lui pose une question.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le secrétaire parlementaire doit savoir que pour poser sa question et recevoir une réponse, il lui faut la permission du député et le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Simmons: Je disais donc que j'étais vivement intéressé par ce que le député d'Edmonton-Ouest a dit au sujet de la nécessité de définir le mot «banque» dans le bill. Le député reconnaîtra, j'en suis convaincu, que ce bill ressemble beaucoup au bill C-14 que ses collègues conservateurs ont présenté l'automne dernier. Cela étant, le député d'Edmonton-Ouest peut-il dire à la Chambre, et à moi en particulier, si l'absence de définition de «banque» dans ce bill lui a semblé être une omission aussi criante qu'il veut bien le dire, et pourrait-il dire à la Chambre s'il avait alors signalé ce fait aussi bien qu'il l'a fait ce soir? L'a-t-il fait remarquer avec autant d'éloquence à ses collègues conservateurs lorsqu'ils rédigeaient l'avant-projet du bill C-14? Sinon, pourrait-il dire à la Chambre pourquoi?

M. Lambert: Monsieur l'Orateur, je vais vous répondre. J'ai effectivement soulevé la question. Je ne vais pas vous dire quels furent les termes exacts de ma critique. Mais je ne pense pas m'être montré plus tendre que je ne l'ai été avec le ministre des Finances actuel. Le député ne me connaît peut-être pas. Mais quand j'ai envie de dire à quelqu'un de ce bord-ci que c'est un S.O.B., je ne me gêne pas pour le faire...

M. Evans: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. Lambert: Allons! Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) devrait se rasseoir. Si je dois apostropher quelqu'un de cette façon...

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. J'ai permis une question et je constate à regret que le député d'Ottawa-Centre a invoqué le Règlement.

Une voix: Il a pensé qu'on invoquait son nom en vain.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je dois accorder la parole au député d'Ottawa-Centre.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, je m'insurge uniquement contre l'expression «S.O.B.» Je pense que tout le monde en connaît la signification et qu'elle contrevient aux usages parlementaires.

Une voix: Rétractez-vous!

M. Lambert: Je tiens à apprendre au jeune député d'Ottawa-Centre qu'au ministère de la Défense, l'expression S.O.B. signifie «substitute order of battle».

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence ne se formalisera pas de ces interruptions tant que les délibérations se poursuivront dans l'ordre. Si le député d'Edmonton-Ouest veut continuer, il en a le droit, mais je devrai considérer une des deux définitions ou même toutes les deux comme antiréglementaire.

M. Lambert: Je pense que le député d'Ottawa-Centre admet que son intervention est totalement antiréglementaire. Je lui donnerai une autre définition de SOB. Comme le dit mon collègue le député de Central Nova (M. MacKay), cela veut dire «serene old boy».

Une voix: Vous allez de mal en pis!

M. Lambert: Monsieur l'Orateur, la loi sur les banques m'intéresse. Peu n'importe la personne visée par la critique; c'est une critique constructive et elle est connue. Je suis persuadé qu'elle a été accueillie de manière aussi constructive qu'elle a été faite. Je suis persuadé que le ministre de la Justice (M. Chrétien) a accepté une critique analogue de ma part de façon aussi constructive qu'elle lui avait été faite, lorsqu'il était ministre des Finances dans un autre gouvernement. Je suis certain que le ministre des Finances actuel accueillera cette critique de la même façon et que le député n'a pas de souci à se faire à ce sujet.

Je vais continuer mon discours, monsieur l'Orateur, et si j'en ai le temps à la fin, je répondrai au député.

M. Simmons: Une autre question...

M. Lambert: Non. Je tiens à laisser du temps à l'un de mes collègues, et il ne me reste plus que quelques minutes.

Un dernier point: il a trait à l'Association canadienne des paiements. C'est là une nouvelle initiative et personnellement, je ne suis pas satisfait de ce qu'elle implique. J'ai l'impression que c'est tout simplement une nouvelle facette de la philosophie interventionniste du gouvernement actuel. Cela, parce que l'Association sera présidée par un quelconque employé de la Banque du Canada, parce que son président sera nommé par la Banque du Canada. Comment autrement celle-ci pourrait-elle s'ingérer dans les affaires de l'Association? Jusqu'ici l'Association canadienne des paiements ou le système de compensation a très bien fonctionné par l'entremise des banques à charte. A titre d'ancien employé de banque, je sais pertinemment qu'aucun système n'est surveillé plus rigoureusement qu'il ne l'est actuellement. L'une des difficultés dans le cas de certaines institutions parabancaires, c'est qu'elles sont négligentes. Leur administration n'est pas très soignée, c'est pourquoi elles trouvent à redire à certaines restrictions de l'association de compensation.

Si l'on a pour objectif de remplacer la Canadian Clearing Association de façon à permettre à quelques-unes des institutions parabancaires d'estimer qu'elles peuvent payer les frais de leur participation en faisant les opérations de compensation pour leur propre compte, qu'elles peuvent assumer leurs responsabilités, alors c'est parfait: elles ont mûri. Lors des audiences du comité, toutefois, d'après nos renseignements, aucune organisation autre que les banques à charte n'était disposée à faire partie du système de compensation à titre indépendant, et pourtant, elles voulaient siéger au conseil d'administration. Je dis tout simplement que si elles veulent jouer un rôle dans l'élaboration de la politique d'une organisation, alors qu'elles paient leur cotisation et qu'elles assument leurs responsabilités. On n'a rien pour rien. Je pense que certaines quasi-banques ont, au cours des trois dernières années, atteint le point où elles sont prêtes à être admises. Soit, nous verrons. J'espère que cela se présentera.